

Convoi : 8 fourgons de CRS, un de la PAF, une voiture d'interprètes, deux véhicules de nettoyage (fourgon et camion-benne)

BMX :

un périmètre de sécurité est établi.

17 personnes déplacées (dont 2 femmes) et 8 tentes.

Les CRS autorisent les femmes exilées à retourner sur le lieu de vie.

5 tentes et une bâche saisies

Marck :

un périmètre de sécurité est établi.

3 personnes, 2 tentes et une bâche déplacées

une tente saisie

Rue de Judée :

un périmètre de sécurité est établi.

57 personnes déplacées et 7 tentes

2 tentes saisies

3 arrestations

Hôpital :

3 personnes et 6 tentes déplacées

4 tente, 2 bâches et 5 palettes saisies

Le camion benne est enlisé... occasion pour en sortir 3 palettes...

Derrière la PASS :

34 personnes déplacées et 15 tentes.

Dialogue avec un homme de la Police Nationale :

* il n'y a pas de périmètre de sécurité, il faut seulement sortir du terrain privé...

* Quelle est la base légale ?

réponse du policier :

- Je ne vois pas pourquoi ça changerait.

A partir du moment où ils commencent à déposer plainte, je ne vois pas pourquoi ils ne déposeraient pas plainte.

Le jour où on n'aura pas de plainte, on ne viendra pas. Je vous rassure.

les exilés ont obligation de quitter le terrain, donc traverser le fossé.

Réflexion d'un policier :

- Si il y en a un qui veut être hébergé, moi je le prends en charge (...)

Je vous dis pas comment il sera pris en charge, je vous dis qu'on le prend en charge...

Et il ira dans un centre d'accueil.